

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les bénéfices pour l'économie française du dispositif « Dutreil » depuis sa création en 2003. Il établit des comparaisons européennes. Il propose les éventuelles pistes d'optimisation du dispositif.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rapport dans l'objectif de protéger le pacte « Dutreil ».